

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER -2024/1

*Absents excusés : MENOUD Christelle, MENNUNI SARAH, MANGIN Christine, SECOND Louis (procuration donnée à JLWEBER)
Secrétaire de séance Gérard Joly*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1/ Approuve le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats

2 / Approuve le projet d'enfouissement des réseaux- chemin de la Mouche, rue de la Tuilerie et rue de la Creuse, approuve le principe de cession des CEE et la signature de l'acte correspondant, autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Le coût de l'opération est estimé 104 272.56 € HT. La participation financière de la commune s'élèverait à 61 740.79 € (70% du projet HT – la subvention du CD 88) en cas d'attribution de subvention par le conseil départemental ou 72 990.79 € (70% du projet HT) en l'absence d'attribution de subvention par le conseil départemental.

3/ Décide d'offrir une carte cadeau au titre de l'action sociale à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 d'une valeur de cent quatre-vingt-dix euros aux trois employés communaux.
(La délibération 2023/6-5 est ainsi annulée et remplacée.)

4/ Approuve le devis de présenté par la société MONGENOT pour la fourniture et pose de radiateurs au logement communal pour un montant de 1 210.00€HT.

5/ Approuve l'ouverture des crédits au compte 2184 pour un montant de 2 395.20€ correspondant à la facture de l'entreprise cerimmo (table des mariages.)

6/ Décide le versement des subventions aux associations en 23024

ADAPEI 40€

ADMR 40€

AMICALE SAPEURS POMPIERS 500€

AMICALE DONNEURS DE SANG 100€

PROTECTION CIVILE 100€

SECOURS CATHOLIQUE 100€

ASSOCIATION PECHEURS NOMEXY 100€

CHORALE COLLEGE CHATEL/MOSELLE 150€

CROIX ROUGE 50€

LA RE-CREATION DU DURBION 100€

TELETHON 120€

UNION ET CONCORDE CHATEL NOMEXY 100€

LES COCHONS DU DURBION 500€

7/ Décide de réviser le loyer rue du haut puits à 600€ révisable annuellement en novembre selon barème INSEE

8/ Etudie l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux dans le cadre : du projet d'autonomie énergétique